

PLAN LOCAL D'URBANISME

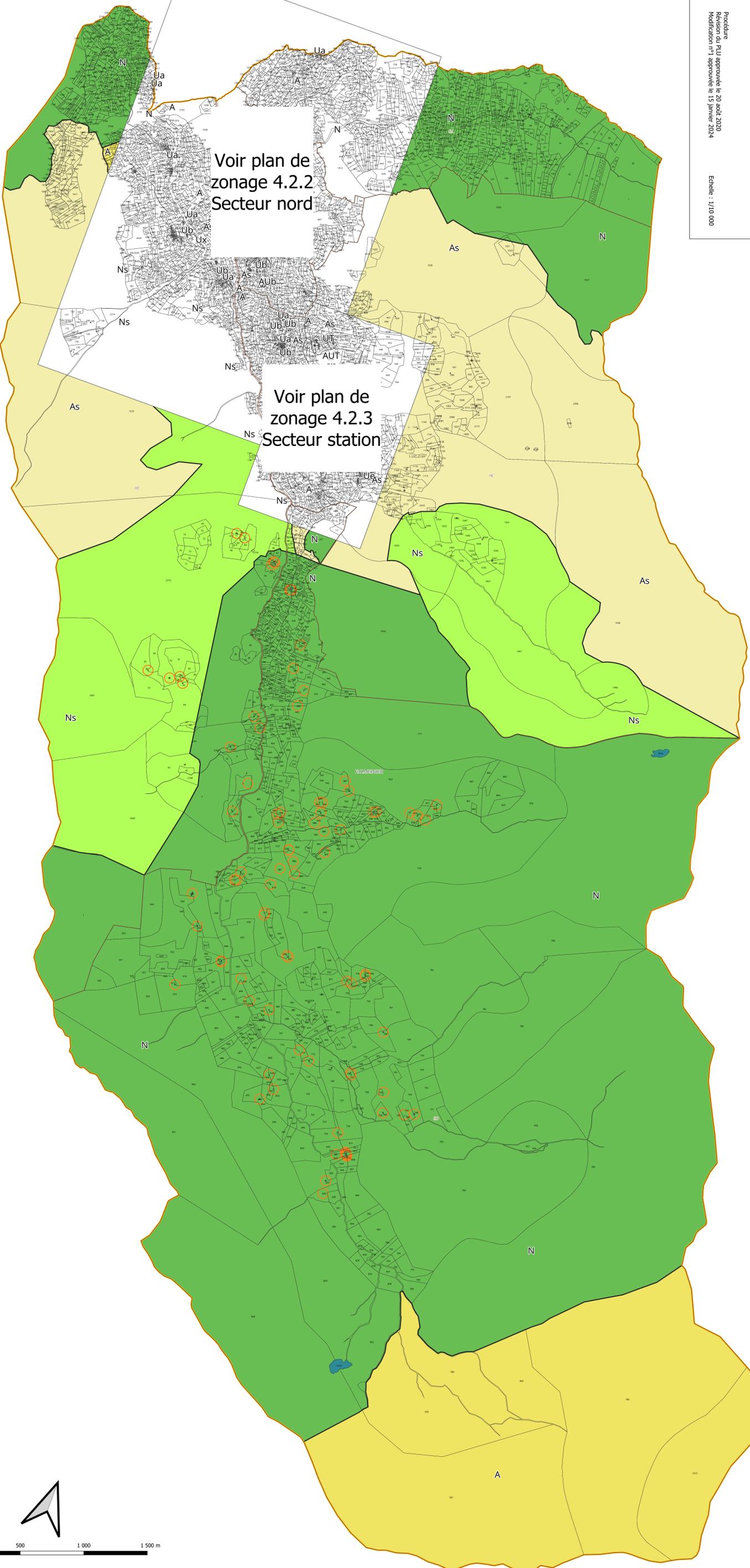
4.2 PLAN DE ZONAGE

1. Ensemble de la commune

Modification n°1

Procédure
Révision du PLU approuvée le 20 août 2020
Modification n°1 approuvée le 15 janvier 2024

Echelle : 1/10 000



Zone Urbaine (U)

- Ua: Zone urbaine de noyau historique
- Ub: Zone urbaine périphérique
- UT: Zone de loisirs / tourisme
- UTh: Zone de tourisme occupée par un hôtel
- Ue: Zone d'équipement public
- Ux: Zone d'activités

Zone A Urbaniser (AU)

- 2AUa: Zone à vocation d'urbanisation future nord à long terme
- AUb: Zone à vocation d'urbanisation future centre
- AUT: Zone à vocation de loisirs / tourisme

Zone Agricole (A)

- A: Zone Agricole
- As: Zone agricole pouvant être aménagée pour la pratique du ski

Zone Naturelle (N)

- N: Zone naturelle
- Ns: Zone naturelle pouvant être aménagée pour la pratique du ski

Autres éléments

- Emplacement réservé
- Secteur concerné par des orientations d'aménagement et de programmation
- Trame n°2 de salubrité au titre du R151-34-1° c. urb.
- Secteur exposé à des risques naturels (se reporter au PIZ)
- Linéaires commerciaux identifiés au titre du 4° de l'article R151-37 c.urb.
- Exploitation agricole
- Chalet d'alpage

Tableau des emplacements réservé

Numéros	Désignation des opérations	Bénéficiaires	N° de parcelles	Surfaces En m2
ER1	Amélioration de la circulation	Commune	1144, 1145, 1146, 1147	172
ER2	Accès voirie	Commune	410, 400, 1910, 1910	798
ER3	Amélioration de la circulation	Commune	317, 1800, 1801, 1842	192
ER4	Accès voirie	Commune	1401, 1500, 1501, 1502	763
ERS	Stationnement	Commune	246, 252, 254, 255, 256	6146
ER6	Stationnement	Commune	257, 258, 240, 244, 245, 2390, 2398, 2402	399

